Le budget participatif 2024 de la Ville d'Amboise

Webinaire – 17/07/2024



Introduction

Isabelle Gaudron

Conseillère municipale, déléguée à la citoyenneté et sa transition numérique



Sommaire

- 1. Présentation de la plateforme de participation
- 2. Le budget participatif
- 3. Questions / Réponses
- 4. Les prochains évènements







1. Présentation de la plateforme de participation

- Emma Delierre Chargée de mission Démocratie permanente
- https://jeparticipe.ville-amboise.fr



Inscrivez-vous pour recevoir la newsletter!





2. Le budget participatif



50.000 € pour des projets citoyens

- → Jusqu'à 100% de financement pour les projets portés par les citoyens
- → Jusqu'à 85% pour les projets portés par les associations



Le processus

Le dépôt de projet

<u>2 septembre – 2 novembre</u>

Les projets peuvent être déposés en ligne ou par le biais de formulaires.

L'analyse de faisabilité

<u>2 novembre – 7 décembre</u>

Les services municipaux analysent la faisabilité technique, financière et juridique des projets.

Le vote

7 décembre – 2 février

Les habitant.es d'Amboise votent pour leurs projets préférés. Les projets lauréats sont réalisés.









Conditions d'acceptabilité d'un projet :

- Être situé dans la commune ;
- Être d'intérêt général et accessible gratuitement;
- Ne pas dépasser un montant de 30.000 €.



Le comité de suivi

- Groupe constitué de 3 citoyens/citoyennes tirés au sort, 3 élu.es et 3 agents de la Ville
- Missions : veilleur au bon déroulement du budget participatif et arbitrer certaines décisions



3. Questions / réponses



4. Les prochains évènements

- Ateliers d'accompagnement au dépôt de projets
- <u>7 septembre</u>: Forum des associations
- <u>27 septembre</u>: lancement de la saison culturelle
- <u>5 octobre</u>: « Tous dans le VAN!»







Merci de votre attention!

Contact:

- **✓** 02.47.23.47.35
- ✓ jeparticipe@ville-amboise.fr
- ✓ <u>e.delierre@ville-amboise.fr</u>





